



JEUDI 30 JANVIER 2025 (SER - PARIS)

JEUDI 19 JUIN 2025 (SER - PARIS)

JEUDI 16 OCTOBRE 2025 (SER - PARIS)

JEUDI 4 DECEMBRE 2025 (EN DISTANCIEL)



FORMATION

Mécanisme de rémunération
de la production EnR électrique :

Module complémentaire sur les corporate PPA

FORMATION
RÉSERVÉE AUX
ADHÉRENTS
DU SER

Avec la compétitivité accrue des filières de production d'électricité renouvelable, un nouveau modèle de valorisation de l'électricité produite émerge en France : les contrats de gré à gré entre un producteur d'énergie privé et un consommateur, appelés corporate PPA. Dans un contexte d'incertitudes relatives aux marchés de l'électricité, de plus en plus de consommateurs d'énergies recherchent une électricité renouvelable, compétitive et dont le prix est connu à l'avance. Ce type de contrat est amené à se développer parallèlement aux mécanismes de soutien étatiques. Ce modèle de développement étant nouveau en France, il pose plusieurs interrogations : quels sont les différents types de corporate PPA ? Quelle réglementation encadre ces contrats ? Quels modèles juridiques pour ces contrats ? Comment financer les projets renouvelables sous corporate PPA ? Quelles motivations sous-tendent la signature d'un contrat de gré à gré côté consommateur et producteur ? Quels sont les principaux points d'attention ? Quid des Utility PPA et de leur développement en France ?

FRAIS D'INSCRIPTION 350 €HT (420 €TTC)

Tarif adhérent du SER, incluant la participation à la journée en présentiel, la documentation pédagogique, le déjeuner et les pauses-café.
Tarif de 200 €HT (240 €TTC) si la session de formation est organisée en distanciel.

195 professionnels formés

Opinion des stagiaires sur la session, échelle de « Très bonne » à « Passable » :

67% « TRÈS BONNE »
50% « BONNE »

DOCUMENTATION FOURNIE

- Une pochette contenant l'ensemble des supports pédagogiques présentés
- Un fichier digital comprenant les supports pédagogiques et des documents de fonds complémentaires.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Apporter ou renforcer les compétences sur le sujet des corporate PPA
- Aborder le cadre réglementaire et technique de ces contrats, leur financement, leurs typologies, les motivations sous-jacentes des utilisateurs, les aspects juridiques et contractuels

PUBLIC CONCERNÉ

- Professionnels : développeurs, exploitants, financeurs d'unités de production d'électricité à partir de sources renouvelables ayant déjà suivi la formation du SER sur le Mécanisme de rémunération de la production EnR électrique ou ayant déjà une bonne connaissance des marchés de l'électricité.

FORMATION

Mécanisme de rémunération
de la production EnR électrique :

Module complémentaire sur les corporate PPA



PROGRAMME DE LA JOURNÉE¹

9h15-9h30 **ACCUEIL DES PARTICIPANTS - CAFÉ**

9h30-9h45 **PRÉSENTATION DE LA JOURNÉE**

SER

9h45-10h45

La valorisation de l'électricité renouvelable hors mécanisme de soutien

Contexte des CPPA en France, typologie, principaux contrats en France, fonds de garantie CPPA.

SER

10h45-11h00

PAUSE CAFÉ

11h00-12h00

Les facteurs clés de succès d'un CPPA

Analyse des risques et outils de gestion de ces risques, les taux de couvertures possibles de la consommation, la gestion de la variabilité de la production et de son intégration dans la consommation, les actifs envisageables, le calendrier pour la conclusion d'un corporate PPA, la bancabilité d'un corporate PPA.

Greensolver

12h00-13h00

DÉJEUNER

13h00-14h00

Le cas des « Utility PPA »

Description du montage utility PPA, les éléments clés des contrats. Présentation des enjeux sur l'agrégation des Corporate PPA (montage contractuel et articulation entre CPPA et agrégateur). Problématique d'introduction des PPA physique dans les contrats de fourniture des clients consommateurs. Présentation du business case Saint-Gobain.

ALPIQ

14h00-15h00

Les aspects contractuels d'un corporate PPA

Les points d'attention particuliers dans les contrats, les clauses spécifiques...

En alternance Linklaters, ADALTYS, BCTG, DGFLA

15h00-16h00

Financement des corporate PPAs

Principales clauses à inclure dans un CPPA pour le rendre bancable, documentation financière, exemple des contrats scandinaves, études de cas.

BPI France, GreenYellow

16h00-16h15

PAUSE CAFÉ

16h15-17h30

Étude de cas sur un CPPA signé : témoignages d'un consommateur et d'un producteur signataire d'un PPA

Quel retour d'expérience ? Quelles motivations pour les consommateurs ? Quels freins et barrières rencontrés ? Quelles recommandations pour améliorer le modèle d'affaires ?

Auchan / Boralex, SNCF Énergies / Voltalia, Solvay/Iberdrola...

18h00

CLÔTURE DE LA JOURNÉE

1. Programme donné à titre indicatif, les horaires définitifs seront communiqués lors de la confirmation d'inscription.

SYNDICAT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES



Créé en 1993, le Syndicat des énergies renouvelables (SER) représente l'ensemble des filières des énergies renouvelables en France. Depuis sa création, il œuvre pour le développement des énergies renouvelables dans notre pays, au bénéfice de la collectivité. Le SER regroupe, directement ou indirectement, plusieurs milliers d'entreprises, producteurs de ressources (forestiers, agriculteurs), concepteurs, industriels et installateurs, développeurs et exploitants de centrales de production et associations professionnelles spécialisées. Pour chaque filière renouvelable, il fédère donc l'ensemble des acteurs présents sur la chaîne de valeur. Depuis sa création, son action a permis de faire évoluer le cadre législatif, réglementaire et économique des énergies renouvelables et d'engager ainsi la France dans une trajectoire de transition énergétique.

540 ADHÉRENTS · 15 Md€ DE CHIFFRE D'AFFAIRES · 180 000 EMPLOIS

FORMATION

Mécanisme de rémunération
de la production EnR électrique :

Module complémentaire sur les corporate PPA



BULLETIN DE PARTICIPATION

MADAME

MONSIEUR

PRÉNOM

NOM

SOCIÉTÉ / ORGANISATION

FONCTION

TÉLÉPHONE

MOBILE

E-MAIL

ADRESSE PROFESSIONNELLE

CODE POSTAL

VILLE

ADRESSE DE FACTURATION (SI DIFFÉRENTE)

CODE POSTAL

VILLE

N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE

RÉFÉRENCE / N° DE BON DE COMMANDE À INDIQUER SUR LA FACTURE

PRÉCISEZ VOTRE ACTIVITÉ ET VOS ATTENTES VIS-À-VIS DE CE STAGE

SESSIONS DE FORMATION ET TARIFS

JEUDI 30 JANVIER 2025

(SER - PARIS)

350 €HT (420 €TTC)*

JEUDI 19 JUIN 2025

(SER - PARIS)

350 €HT (420 €TTC)*

JEUDI 16 OCTOBRE 2025

(SER - PARIS)

350 €HT (420 €TTC)*

JEUDI 4 DECEMBRE 2025

(EN DISTANCIEL)

200 €HT (240 €TTC)*

*TARIF ADHÉRENT DU SER

MODE DE RÈGLEMENT

Règlement par virement sur le compte
du Syndicat des énergies renouvelables
domicilié à BNP Paribas, compte
n° 30004 02146 00010462224 74

Je reconnais avoir pris connaissance
des conditions générales et des
modalités d'inscription figurant au
verso du bulletin et je les accepte

FAIT À

LE

SIGNATURE ET CACHET

CONDITIONS GÉNÉRALES

LIEU ET ACCÈS

La session de formation se déroulera sur Paris intra-muros ou en distanciel selon les conditions sanitaires recommandées. Le lieu exact de la formation vous sera communiqué au moment de la confirmation de votre inscription.

ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION

DE HANDICAP À NOS FORMATIONS

L'intégralité des lieux de formation est accessible aux personnes en situations de handicap. Des accès et des sanitaires adaptés aux PMR sont disponibles dans les immeubles et les salles dédiés à la formation. Pour toutes les situations de handicap, l'équipe du SER prévoit un dispositif d'accueil individualisé, accompagné par des associations partenaires. Lors de votre inscription, merci d'indiquer à notre référent handicap votre situation. Un rendez-vous individuel sera alors pris pour faire le point sur les besoins et les aménagements nécessaires au bon suivi de la formation. Le cas échéant, les associations partenaires, accompagneront votre accueil. La [liste des associations](#) est disponible sur le site Internet du SER – <http://www.enr.fr> – rubrique Formation ou sur simple demande auprès de contact@enr.fr

TARIFS

Sauf conditions particulières proposées par le SER, les frais sont payables en totalité à la commande.

Les frais d'inscription à cette session de formation s'élèvent à **350 €HT** (420 €TTC)*. Ils incluent :

- La participation à la journée de formation ;
- Un fichier digital comprenant les supports pédagogiques et des documents de fonds complémentaires ;
- Une pochette regroupant les supports pédagogiques présentés lors de la formation ;
- Le déjeuner et les pauses-café.

Si la session doit être réalisée en distanciel, les frais d'inscription sont ramenés à **200 €HT** (240 €TTC)*. Ils incluent :

- La participation à la journée de formation ;
- l'ensemble des supports pédagogiques présentés lors de la formation au format numérique.

* Tarif adhérent du SER.

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Le Syndicat des énergies renouvelables est certifié QUALIOPi au titre de ses actions de formation. Les sessions de formations du SER sont donc éligibles à la prise en charge par les fonds d'assurance formation ou OPCO. Pour toute demande de subrogation de paiement, merci de contacter votre fonds d'assurance formation ou votre OPCO au moins 30 jours avant le début de la formation et de nous transmettre l'accord de subrogation.



MODALITÉS D'INSCRIPTION

La formation est réservée aux adhérents du Syndicat des énergies renouvelables, et limitée à 15 participants pour favoriser les échanges, l'interactivité et les apports pédagogiques. Les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée des dossiers d'inscription complets.

Pour vous inscrire à la formation, nous vous prions de bien vouloir suivre la procédure indiquée ci-dessous :

1. Téléchargez le bulletin d'inscription à l'adresse <http://www.enr.fr> ou demandez-le par e-mail à contact@enr.fr
2. Complétez le bulletin d'inscription et retournez-le signé au Syndicat des énergies renouvelables par e-mail à contact@enr.fr ou courrier à l'adresse **40-42 rue La Boétie, 75008 Paris**
3. Envoyez une photo d'identité (scan de document contenant une photo, ou CV, ou lien d'une page Internet) par e-mail pour la réalisation d'un trombinoscope.

À réception du dossier complet (bulletin d'inscription + photo d'identité + règlement) nous vous ferons parvenir la confirmation de votre inscription, accompagnée de la convocation, de la convention de formation professionnelle et d'une facture.

ANNULATION

Toute annulation doit être formulée par écrit et envoyée par e-mail, fax ou courrier aux coordonnées figurant dans la rubrique « Modalités d'inscription ». Si l'annulation intervient :

- Moins de 3 jours ouvrables avant le début de la prestation, le SER conservera 100 % du montant de la prestation ;
- Entre 3 et 10 jours ouvrables avant le début de la prestation, le SER conservera 50 % du montant de la prestation ;
- Au-delà de 10 jours ouvrables, le SER remboursera la totalité du règlement reçu.

Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées du remplaçant, accompagnée d'une photo d'identité.

Nous nous réservons le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou de remplacer un animateur, si des circonstances indépendantes de notre volonté nous y obligent.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Modalités d'évaluation :

Les formations font l'objet d'une évaluation à posteriori par la distribution d'un QCM reprenant les thèmes abordés par chaque intervenant.

Méthode mobilisée :

Alternance d'interventions théoriques donnant lieu à des séquences de questions-réponses au fil de l'eau ou à l'issue de l'intervention.

Traitement des réclamations :

Toute réclamation est à formaliser par envoi d'un email à contact@enr.fr. Le SER s'engage à apporter une réponse écrite sous 5 jours ouvrés.

Prérequis :

Aucun prérequis n'est exigé pour les formations proposées par le SER.

Délais d'accès et modalité d'inscription :

Une fois le dossier d'inscription complet, une réponse sera envoyée au participant dans un délai maximum de 7 jours ouvrés.



40-42 rue La Boétie, 75008 PARIS
T. 01 48 78 05 60 • contact@enr.fr
www.enr.fr • www.ser-evenements.com

[Twitter](#) @ser_enr • [LinkedIn](#) Syndicat des énergies renouvelables